

Compte rendu de la séance

du mercredi 07 juin 2017

Date de convocation 1/06/2017

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Cédric RUAULT, Chantal CADAUX, Frédéric BOYER, Thierry GRIFFEL, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD, Yvette CROUZET

Absents représentés : Laurence RIVIERE par Françoise GARRIGUES, Cédric LOUBET par Alain BRUYERE

Secrétaire(s) de la séance: Cédric RUAULT

Ordre du jour :

- Retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la communauté d'agglomération
- États de non valeurs
- Restructuration des écoles du RPI Briatexte-Puybegon-Saint-Gauzens : soutien du projet
- Décision modificative BP Commune : crédits supplémentaires
- Préparation élections
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la communauté d'agglomération en application de l'article L5211-19 du CGCT (DE_2017_030)

Le Conseil municipal,

- Vu l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, autorisant une commune à se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, sauf s'il s'agit d'une communauté urbaine ou d'une métropole, dans les conditions prévues à l'article L.5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, avec le consentement de l'organe délibérant ;

- Vu les délibérations des communes de Missècle et Moulayrès en date du 24 janvier 2017, demandant leur retrait de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne, Pays Salvagnacois afin d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays Lautrecois,

Considérant la situation géographique de ces deux communes et de leur localisation dans la zone d'attractivité de commerces et de services des communes de Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux, membres de la Communauté de communes du Pays Lautrecois,

- Vu la délibération de la communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne, Pays Salvagnacois en date du 18 avril 2017 approuvant le retrait des communes de Missècle et Moulayrès,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- émet un avis *favorable* au retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'agglomération en vue de leur adhésion à la Communauté de communes du Pays Lautrecois ;

- mandate le maire pour transmettre la présente délibération au président de la communauté d'agglomération

Produits irrécouvrables - BP assainissement (DE_2017_031)

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'État des non valeurs présentées par Mme la Trésorière de Graulhet

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- de procéder à l'admission en non-valeur des sommes se décomposant comme suit :

Budget assainissement :

en 2014 pour un montant de 35.52 €

en 2015 pour un montant de 50.49 €

en 2016 pour un montant de 31.88 €

A passer dans le compte 6541 - Pertes sur Créances admises en non valeurs, la somme totale de 117.89 € sur le budget assainissement.

- d'annexer à la présente délibération le détail des côtes irrécouvrables constituant cette délibération.

- de donner pouvoir au Maire pour exécution de cette délibération.

Restructuration des écoles du RPI Briatexte-Puybegon-Saint-Gauzens : soutien du projet

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de restructuration des écoles constituant le RPI.

A savoir regroupement des écoles de Briatexte et de Saint Gauzens sur une seule et même structure d'accueil à savoir Briatexte.

En parallèle, un jardin d'enfants/ou un lieu passerelle pourrait ainsi être mise en place sur le bâtiment scolaire de La Baillé à Saint Gauzens.

Vote de crédits supplémentaires - puybegon (DE_2017_032)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6713	Secours et dots	300.00	
678	Autres charges exceptionnelles	500.00	
022	Dépenses imprévues	-800.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par la diminution de crédit comme ci-dessus.

Élections :

1er tour des élections législatives le dimanche 11 juin de 8h à 18h

2n tour des élections législatives le dimanche 18 juin de 8h à 18h

Questions diverses :

- Ciné dans le Pré :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une nouvelle formule pour la manifestation de Ciné dans le Pré qui n'était plus vraiment attractive.

Le nouveau concept ne proposera plus de projection de film mais plutôt une randonnée basée sur un axe cinématographique avec animation, exposition....

La date retenue serait le dimanche 9 juillet à confirmer.

La séance est levée à 21h30

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	Représentée par GARRIGUES Françoise
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	Excusée
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	Représenté par BRUYERE Alain
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	